



CONFÉRENCES  
D'ACTUALITÉ

TOUS NIVEAUX

Ref. : 22676

Durée :  
1 jour - 7 heures

Tarif :  
Salarié - Entreprise : 1095  
€ HT

# RÉFORME DES RELATIONS FOURNISSEURS/DISTRIBUTEURS

Maîtrisez les ordonnances publiées le 25 avril 2019 réformant le cadre réglementaire des négociations commerciales

Suivant la loi EGA, les ordonnances réformant le **cadre réglementaire des négociations commerciales** et relative à l'action en responsabilité pour **prix abusivement bas ont été publiées le 25 avril 2019**. Ces nouveaux textes vont **modifier en profondeur la négociation et la rédaction des conditions générales de vente** et avoir notamment, d'**importantes conséquences en matière de convention récapitulative avec la convention unique**.

Nous vous convions à une journée exceptionnelle le 25 juin prochain pour **maîtriser concrètement le nouveau cadre légal des relations fournisseurs/distributeurs** grâce aux expertises des membres de la **DGCCRF**, de la **CEPC** et d'**éminents avocats** que nous avons réuni pour vous.



[Téléchargez le programme de cette conférence et découvrez nos intervenants](#)

## PRÉREQUIS

### Compétences acquises:

- Intégrer les nouvelles ordonnances le cadre réglementaire des négociations commerciales - Rédiger une convention récapitulative en fonction des nouvelles CGV - Intégrer les nouveaux contrôles et risques de sanctions

## COMPÉTENCES ACQUISES

- Intégrer les nouvelles ordonnances le cadre réglementaire des négociations commerciales- Rédiger une convention récapitulative en fonction des nouvelles CGV- Intégrer les nouveaux contrôles et risques de sanctions

## PROGRAMME

Maîtrisez le nouveau cadre légal des relations fournisseurs/distributeurs

### Président de séance :

**Daniel Tricot**

Vice-Président de la CEPC

Président honoraire de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

**Mardi 25 juin 2019**

8h45 Accueil des participants

### REGARDS CROISÉS

#### Entre nouvelle ordonnance et ordonnance SRP/Promo

- Faites le point sur la genèse du projet et les objectifs poursuivis
  - Présentation des grands équilibres et enjeux du texte
  - Quels effets attendre ?
  - Quels contrôles pour demain ?
- Quelles leçons tirer de quelques mois d'application de l'ordonnance SRP/Promo ?
- Quelles conséquences sur vos pratiques de la nouvelle ordonnance relative à l'action en responsabilité pour prix abusivement bas ?
  - Interdiction des prix abusivement bas
  - Cascade des indicateurs

### **Nicolas Genty**

Avocat Associé

**EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**Pierre Rebeyrol**

Responsable du bureau Commerce et relations commerciales

**DGCCRF**

**Christophe Pecnard**





Avocat Associé

**NOMOS**

10h30 Café-Networking

**L'offre du fournisseur : quelles CGV pour demain ?**

- Quelles conséquences sur la préparation des CGV ?
  - Analyse en détail des dispositions nouvelles
  - Quelles conséquences sur les CGV existantes ?
  - Peuvent-elles constituer un véritable outil de développement commercial ?
- Comment rédiger des CGV efficaces ?
  - Quelle place pour les CGV dans votre business model ?
  - La rédaction en mode projet
  - Projet juridique ou projet d'entreprise ?
- Savoir utiliser les CGV tout au long de la négociation
  - CGV = socle unique de la négociation : rêve ou réalité ?
  - La place des CGV dans les stratégies de négociation

**Nicolas Genty**

Avocat Associé

**EY SOCIÉTÉ D'AVOCATS**

**Philippe Duvocelle**

Consultant – Expert en négociation commerciale

**PHD CONSULTANT**

12h30 Déjeuner

**Quelles conséquences en matière de convention récapitulative ?**

- Qui doit rédiger une convention unique ?
- Comment y échapper ?
- Si on y est soumis, quand et comment doit-on la rédiger ?
- Quel régime s'applique ?
- Le régime simplifié du nouvel article L 441-3 du Code de commerce et le régime des PGC
- Comment résoudre les difficiles questions des avenants et du prix convenu ?
- Quelles sanctions ?

**Joseph Vogel**

Avocat à la Cour

**SELAS VOGEL & VOGEL**

15h30 Café-Networking

**Une simplification des pratiques restrictives de concurrence**

- Le recentrage sur des pratiques « générales »
- Quelles sont leurs conditions d'application ?
- Que deviennent les pratiques restrictives supprimées par la réforme ?
- Qui peut agir ?
- Quelles sont les sanctions encourues ?

**Dimitri Delesalle**

Avocat à la Cour

**DDCT AVOCATS**

17h30 Clôture de la journée

**INTERVENANTS**

Christophe PECNARD

Avocat Associé

NOMOS Société d'Avocats

Philippe DUVOCELLE

PHD

Dimitri DELESALLE

Avocat à la Cour

DDCT AVOCATS

Daniel TRICOT

Vice-Président, CEPC, Président honoraire de la chambre commerciale, financière et





économique de la Cour de cassation  
COUR DE CASSATION

Nicolas GENTY  
Avocat Associé  
LOI & STRATÉGIES

Joseph VOGEL  
Avocat à la Cour  
SELAS VOGEL & VOGEL

Pierre REBEYROL  
Chef du Bureau du Bureau commerce et relations commerciales  
DGCCRF

